

**PROCEDURE DE RECRUTEMENT POUR LES SECTIONS SPECIFIQUES**

**Année scolaire 2018-2019**

**CALENDRIER DE LA SESSION 2018 POUR L'ENTREE EN SECTIONS SPECIFIQUES**

|                    |  |
|--------------------|--|
| 28 mars 2018       | Date limite de dépôt du dossier de candidature par les familles  |
| Courant Avril 2018 | Epreuve écrite d'admissibilité pour les élèves actuellement scolarisés à Vauban, <u>cette épreuve se déroulera durant une heure de cours</u> |
| 5 mai 2018         | Epreuve écrite d'admissibilité pour les nouveaux élèves non encore scolarisés dans l'établissement   |
| Début Juin 2018    | Oraux d'admission et étude des dossiers des candidats  |
| Fin Juin 2018      | Réponse définitive de l'établissement  |

**ORGANISATION DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE (sauf DSDII car pas de tests)**

L'équipe pédagogique conseillera en amont les élèves postulants et les aidera à maintenir leurs vœux ou non au vu de leur dossier scolaire et de leurs compétences réelles.

En 3<sup>ème</sup>, l'épreuve écrite d'admissibilité doit valider un niveau B1 pour la section Euro et un niveau B2 pour la Section Internationale.

En 4<sup>ème</sup>, pour le IGCSE, seuls les élèves des groupes avancés sont autorisés à passer l'épreuve d'admissibilité.

**ENTREE EN CLASSE DE CINQUIEME (actuellement en 6<sup>ème</sup>)**

**Les sections internationales** visent à offrir un parcours spécifique pour renforcer l'apprentissage de la langue et de la culture des pays.

Il s'agit d'un enseignement exigeant nécessitant des compétences avérées dans la langue étudiée ainsi qu'une grande capacité de travail.

A l'issue de la classe de troisième, lors du Diplôme National du Brevet, une épreuve spécifique permettra aux élèves d'obtenir la mention « DNBI - Diplôme National du Brevet option Internationale ».

| Horaire hebdomadaire <b>sans</b> Section<br>Internationale : | Horaire hebdomadaire <b>avec</b> Section<br>Internationale :                     |
|--|--|
| - Allemand : 3h  | - Littérature de la langue de section : 6h                                       |
| - Anglais : 3h   | - LV2 : 3h   |
| - Histoire-Géographie : 3h en langue française               | - Histoire-Géographie :<br>2h en langue française<br>+<br>2h en langue allemande |
| <b>Total : 9 heures</b>                                      | <b>Total : 13 heures</b>   |

**ENTREE EN CLASSE DE TROISIEME** (actuellement en 4<sup>ème</sup>)

**IGCSE – International General Certificate of Secondary Education**

**Cette option** s'adresse à des élèves ayant déjà une très bonne maîtrise de la langue anglaise (proche du niveau B2) et motivés par un approfondissement de cette langue.

La préparation à ce diplôme est exigeante et se prépare sur **deux ans (classe de troisième et de seconde), à raison de deux heures hebdomadaires**. Les épreuves se dérouleront en fin de seconde. Les matières proposées sont les suivantes :

- Histoire ;
- Physique ;
- Anglais – langue vivante étrangère.

L'ouverture d'un enseignement facultatif dépend du nombre de demandes, nous pourrions vous demander de modifier certains de vos choix si le nombre d'élèves minimum n'était pas atteint.

Chaque élève devra choisir l'une de ces matières au moment de sa candidature, les programmes s'étalant sur deux ans, il ne sera pas permis de changer de matière à la fin de la classe de troisième.

Les épreuves ne sont pas organisées par l'éducation nationale française et sont donc complètement distinctes des épreuves du Diplôme National du Brevet.

Pour les élèves déjà inscrits en Section Internationale Britannique (SIB), l'épreuve préparée pour le IGCSE sera la littérature.

**ENTREE EN CLASSE DE SECONDE (actuellement en 3<sup>ème</sup>)**

**Les sections européennes** accueillent des élèves ayant une aptitude et une réelle motivation pour l'apprentissage des langues étrangères. Elles développent des compétences proches du bilinguisme.

Un échange linguistique et/ou un séjour thématique sera organisé durant l'année de seconde dans le pays de la langue étudiée. Ce voyage a un **caractère obligatoire** au vu de l'exploitation pédagogique qui en est faite.

Des disciplines non-linguistiques – DNL – sont dispensées dans la langue de la section : Histoire-géographie et/ou physique (deux heures hebdomadaires en seconde, une heure hebdomadaire en cycle terminal). Les élèves présenteront l'une de ces disciplines au Baccalauréat et obtiendront la mention « Section européenne sur leur diplôme » sous réserve de la nouvelle réforme du Baccalauréat.

L'admission dans la Section Européenne est fonction du nombre de places disponibles, elle est prononcée à la suite des résultats des tests et de l'étude du dossier de chaque candidat.

**Les sections internationales** s'adressent à des élèves ayant déjà une bonne maîtrise de la langue et motivés par la littérature et la culture des pays de la section.

L'Option Internationale au Baccalauréat est une version exigeante du Baccalauréat français général qui entraîne une charge de travail plus grande pour les candidats. Les élèves devront passer des épreuves spécifiques écrites et orales en langue et littérature et en histoire-géographie dans la langue de la section étudiée. L'importance significative des coefficients dans ces matières est à prendre en compte lors de l'inscription au sein de cette section.

Cette option facilite l'inscription dans les universités de langue anglaise – sous réserve d'avoir obtenu une certification type IELTS ou Cambridge C1 et accorde l'entrée aux universités allemandes puisque l'Abitur est délivré.

| Horaire hebdomadaire <b>sans</b> Section Internationale | Horaire hebdomadaire <b>avec</b> Section Internationale                            |
|---|--|
| - LV1 : 3h<br>- LV2 : 3h                                | - Littérature de la section : 6h<br>- LV2 : 3h                                     |
| - Histoire-Géographie :<br>3h en langue française       | - Histoire-Géographie :<br>2h en langue française<br>+<br>2h30 en langue de la SI. |
| <b>Total : 9h</b>                                       | <b>Total : 13h30</b>   |

**ENTREE EN CLASSE DE PREMIERE (actuellement en Seconde)**

**ENTREE EN CLASSE DE TERMINALE (actuellement en Première)**

**OPTION « CERTIFICATION ALLEMANDE B2-C1 - DSDII »**

Cette option est proposée aux élèves ayant un bon niveau d'allemand à raison de 2 heures hebdomadaires supplémentaires en allemand langue vivante. L'inscription est validée par l'enseignant actuel au regard du niveau de l'élève.

Le DSDII atteste un niveau B2/C1 du Cadre européen commun des langues. C'est un examen à double sortie, c'est à dire que les élèves peuvent valider en fonction des résultats un niveau B2 ou un niveau C1.

Si l'élève réussit un niveau C1 dans les quatre compétences (expression écrite, compréhension de l'écrit, compréhension de l'oral, expression orale), ce diplôme atteste aux étrangers les connaissances de l'allemand suffisantes pour être admis dans un établissement d'enseignement supérieur en Allemagne, sans restriction tout comme un élève allemand.